

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame AUBIN Nathalie, Maire.

PRESENTS (11) : MM. BILLOT, BOUYSSOU, DULEAU, GODFROY, LANDA, PETIT, PION.
Mmes AUBIN, BOUYOU, FOSSAT, PETIT.

ABSENTS (4) : MM. DUTHIL (pouvoir M. LANDA), RAMBAUD.
Mmes VIGNAUD (pouvoir M. DULEAU), ZEKRYTY (pouvoir M. BILLOT).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Roger GODFROY est élu secrétaire de séance

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

- PLU : Présentation et approbation des orientations du PADD (Délibération 36/06/15)
- Reversement du FPIC à la Communauté de communes du Créonnais (délibération 37/06/15)
- Motion concernant le reversement de la dotation CPS par la Communauté des Communes du Créonnais à la commune de Haux (motion 38/06/15)
- Achat d'eau à Langoiran
- Approbation du rapport annuel sur l'eau et l'assainissement exercice 2014 (délibération 39/06/15)
- Décision modificative n° 1 Budget M14 2015 (délibération 40/06/15)
- Décision modificative N° 1 Budget M49 2015 (délibération 41/06/15)
- Décisions du maire
- Divers : Interventions des Adjoints ; Informations diverses

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2) ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU DEJA ENGAGEE PAR LA COMMUNE DE HAUX PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CREONNAIS

Madame Le Maire rappelle que suite à la prise de compétence PLUI de la CCC, il n'est plus possible de continuer le PLU, il faut donc faire une demande à la CCC qui n'est pas obligée de continuer.

Monsieur Godfroy demande si on doit attendre le PLUI en cas de refus de la CCC de poursuivre le PLU de Haux.

Monsieur Landa soulève le problème des frais engagés.

Mme Le Maire répond que rien n'est encore précisé, elle ajoute que notre commune est quand même bien avancée, toutes les autres communes sont loin de notre stade de travail, le PADD servira certainement de base pour la CCC.

Lors de la réunion du 3 juillet, les questions ont été abordées. Nous avons présenté nos arguments pour la poursuite de notre PLU, on attend.

Les membres du conseil municipal conviennent que la commune ne peut plus continuer son PLU et déplorent que les communes soient privées de leur souveraineté sur le sujet d'aménagement de leur territoire

Madame Le Maire propose de passer au vote

Délibération proprement dite

Madame Le Maire rappelle que par délibération 32/06/14 la commune de Haux a engagé une procédure de révision généralisée du PLU de Haux. Les grandes orientations du PADD ont été approuvées par délibération 36/06/15 lors du conseil municipal du 26 juin dernier.

Du fait de la Loi Alur, et de la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » selon la délibération du conseil communautaire n°68.10.14 du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la ccc, la commune n'a plus compétence pour continuer la procédure de révision du PLU.

Madame Le Maire souligne la volonté de la municipalité de continuer cette révision en conservant ses engagements et volontés approuvés dans les orientations du PADD et sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour demander à la Communauté des communes de bien vouloir prendre la suite de cette révision.

Madame Le Maire précise qu'elle souhaite vivement que les élus de la commune de Haux, les différents interlocuteurs (Monsieur LIBAULT du cabinet Nechtan, M. CHATAIN du Pôle Territorial, M KLEMAN

de l'association Campagne vallée du Dropt, les associations communales...) qui sont intervenus jusqu'à la phase d'approbation du PADD soient impliqués dans la suite de la procédure par la communauté des communes et que tous les objectifs soient conservés.

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer au vote :

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II

Vu la **loi Alur** (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars **2014** (loi n° **2014-366**)

Vu le CGCT

Vu la délibération du conseil communautaire n°68.10.14 en date du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la ccc - prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale » dans le cadre de sa compétence Aménagement de l'espace,

Vu la délibération 32/06/15 de la commune de Haux concernant la mise en révision généralisée du PLU de Haux,

Vu la délibération 36/06/15 validant les grandes orientations du PADD

Après discussions, les membres du conseil

- acceptent à 13 voix pour, une abstention (M. Landa) que la CCC prenne la suite de la procédure de révision générale du PLU de Haux,

- demandent à la Communauté des communes du Créonnais de bien vouloir continuer cette procédure en respectant les orientations du PADD en collaboration avec tous les partenaires précités et que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

- souhaitent que le PADD soit également mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire pour approbation, lors de la même séance.

3) FDAEC 2015

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière.

En réunion cantonale du 21 mai 2015 dernier, en présence de Madame Marie-Claude AGULLANA et Monsieur Guy MORENO vice-présidents du Conseil Départemental, il a été envisagé l'attribution de la somme de 15 222,98 € à la commune de HAUX.

Madame le Maire propose

DE RÉALISER en 2015 les opérations ci-dessous, sachant que le total de ces opérations sera supérieur de 20% minimum au montant de F.D.A.E.C. :

- Travaux de rénovation du logement communal pour un montant estimé de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC (17 633,41 € HT de devis réceptionnés à ce jour).

- Acquisition de matériel informatique (imprimante, écrans, claviers, souris scanner...) pour un montant estimé de 2500 € HT soit 3 000 € TTC

- Acquisition mobilier de bureau (Armoires rayonnages) pour un montant estimé de 1666.67€ HT soit 2 000-€ TTC

- Internet école et RPI Alimentation filaire pour un montant estimé de 2500 € HT soit 3 000 € TTC

Le montant total de ces dépenses s'élève à 31 666,67 € HT 38 000 € TTC, sont prévues aux programmes d'investissements 2015 et la part restant à la charge de la commune sera de plus de 20% du montant HT des dépenses.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la ventilation du FDAEC 2015 (répartition FDAEC non fixée à ce jour) sur les dépenses citées précédemment.

4) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HAUXOISES

Madame Le Maire précise le souhait de la municipalité de faire une étude pour le versement des subventions aux associations.

Ce travail a débuté en collaboration avec Mme FOSSAT mais afin de ne pas pénaliser les associations communales pour l'année 2015, Madame le Maire propose aux membres du conseil de reconduire le montant des subventions attribuées aux associations communales en 2014.

Monsieur BILLOT se retire du vote car Président d'une association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer en 2015 les subventions aux associations communales suivantes :

Article 6574 Subventions de fonctionnement. (10 000 €)

- A.C.C.A	400 €
- Comité des Fêtes de Haux	2 000 €
- Comité de restauration de l'église	400 €
- Le Lien	400 €
- Pétanque Hauxoise	400 €
- Flamenco y olé	400 €
- Les Amis de Spéranza	400 €
- Mieux vivre ensemble	400 €
- Les Zarts Pions	400 €
- Les Parents d'élèves du RPI	400 €

Les membres du conseil souhaitent toutefois que l'attribution d'une subvention fasse l'objet d'une demande spécifique accompagné du budget prévisionnel et d'un rapport d'activité.

Les subventions seront versées aux associations précitées dès réception d'un relevé d'identité bancaire et de la confirmation que leur association est toujours en activité.

Les informations demandées devront être adressées en mairie au plus tard fin octobre.

5) TARIF ACHAT D'EAU ET CONVENTION

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle souhaitait proposer une délibération mais de nouvelles informations émanant de Monsieur Patrick Du Fau de Lamothe spécialisé dans tout ce qui est calcul du prix de l'eau obligent à revoir cette délibération. Elle a revu l'historique des courriers échangés avec la chambre régionale de la Cours des Comptes mais ne comprend pas car il n'y a pas eu de document écrits d'injonction de payer.

Elle propose, sous les conseils de Monsieur Patrick Du Fau de Lamothe, de ne pas payer la prochaine facture et d'adresser un courrier au SIAEPA + copie à la préfecture pour leur demander de justifier le tarif avec des éléments probants. Elle informera les membres du conseil de la suite du dossier.

6) DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE M49 N° 2 TRAVAUX DE BRANCHEMENTS

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à des travaux de branchements eau et assainissement dont les dépenses non prévues au budget compensées par des recettes qui ne l'étaient pas également (PFAC, solde PVR, Facturation des branchements) pour un total de 7 000€.

Il est nécessaire d'augmenter le Budget M49 en section d'investissement sur les programmes 223 (pose de la vanne au by-pass du pont du gua 1680€ environ, Branchements AEP particuliers 2020€ solde étude prix eau Advice 600€) et 224 (branchement eau usées 2000€)

Ces modifications budgétaires peuvent se faire selon les mouvements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
Investissement programme 223				
Article 2156		3700€		
Article 203		600€		
Investissement programme 224				
Article 2158		2700€		
RECETTES 1333 PFAC + Branchements				7000€

Cette proposition de virements budgétaires est acceptée à l'unanimité.

7). DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE.

Madame Le Maire propose de désigner un correspondant tempête, cette désignation n'ayant pas été faite aux derniers CM.

Seul Monsieur LANDA propose sa candidature :

A l'issue du vote Monsieur LANDA est désigné à l'unanimité correspondant tempête.

8) ADHESION A LA CELLULE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION

Madame Le Maire informe les membres du conseil d'une proposition D'ADHESION à la cellule prévention du centre de gestion.

Le Centre de Gestion par délibération en date du 28 novembre 2002 a décidé la mise en place d'une mission facultative en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail pour apporter aux collectivités des prestations de Conseil en Prévention. Son objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs actions de prévention des risques au travail

Cette mission facultative présente de nombreux avantages par la mise en commun de moyens et de mutualisations des ressources pour les collectivités. Elle offre, sur leur demande, des prestations générales de conseil juridique et la possibilité de bénéficier de prestations individuelles d'assistance avec intervention sur site.

Cette prestation individualisée d'assistance en prévention porte sur l'étude des conditions d'applications des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et à l'analyse des postes ou locaux de travail de la collectivité pour, éventuellement, proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Eu égard de l'importance des questions touchant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal

- de solliciter le Centre de Gestion pour cette prestation de Conseil en Prévention
- de solliciter le Centre de Gestion pour une prestation d'assistance en prévention,
- d'autoriser à cette fin le Maire à conclure les conventions correspondantes dont le texte est soumis aux conseillers

Les membres du conseil municipal, sur le rapport de Madame Le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés

Décident

- de demander le bénéfice de la Prestation de Conseil en prévention proposée par le centre de Gestion ;
- de demander le bénéfice d'une prestation individualisée d'assistance en prévention proposée par le Centre de Gestion ;
- d'autoriser Madame Le Maire à conclure les conventions correspondantes avec le Centre de gestion et annexées à la présente délibération,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

9) COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

1 ^{er} juillet 2015	29-2015	stationnement place des écoles
07 juillet 2015	30-2015	Contrat Ben Bouhadi 15 juillet au 14 août 2015
07 juillet 2015	31-2015	Contrat GARNIEL Jacques 27 juillet au 28 août 2015

10) DIVERS

- **CPS :** Madame Le Maire Informe les membres du conseil que la délibération proposée en conseil communautaire le 10 juillet est compromise suite à l'intervention du maire de Cursan qui refuse de voter pour le reversement de 80 % de la CPS, défendant l'idée que c'est la totalité qui devrait être reversée comme pour le FPIC selon la même Loi. La décision n'a donc pas pu être prise.

Mme Le Maire rappelle que le budget de la CCC tout comme le nôtre est en péril, il est dommage qu'une décision prise en bureau communautaire ne soit pas suivie en conseil communautaire.

Monsieur Landa indique que le reversement intégral avait été voté lors de la délibération de fiscalité professionnelle unique.

Madame le Maire indique que la CCC comme la commune sont sans réponse des services de l'Etat. Le bureau communautaire a travaillé à proposer une répartition qui permettait à notre commune d'équilibrer son budget 2015 tout en préservant une ressource pour la CCC. Elle rappelle que la CCC est une addition de communes.

-Personnel communal : Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite de Martine Boyé en fin d'année et qu'il n'est pas possible pour elle de continuer en mairie. Mme Lalyman, actuellement en mi-temps thérapeutique ne pourra certainement pas reprendre ses activités, un aménagement du travail avec reclassement et bilan de compétences sont envisagés. Un rendez-vous est prévu au centre de gestion en présence de l'agent et de Mme ZEKRYTY pour avancer sur le dossier. Madame Le Maire indique qu'elle travaille avec Mme Zekryty sur les fiches de postes, une réunion avec le personnel sera mise en place en septembre. Il faudra travailler sur les recrutements services techniques et administratifs

Elle rappelle que les horaires d'accueil du secrétariat ont été modifiés pour les congés et permettre d'archiver et trier les documents.

De plus, afin de réduire les copies, les adjoints concernés se verront remettre les originaux, ils devront en prendre connaissance et les remettre au secrétariat pour action ou classement. Une note sera élaborée.

- Interventions des Adjointes et élus:

Patrick Petit

Projet bas du Bourg : Le projet avance, un aménageur semble intéressé et devrait prendre contact pour présenter un projet.

Décisions d'urbanisme : Monsieur PETIT présente les dossiers d'urbanismes reçus depuis le 26 juin 2015 :

Instructions en cours (vers Service instructeur)

- DP 03320115X0015 - Projet de création d'un mur en pavés vitrés verres opaques au-lieu-dit "Les Faures" - section AH 38 et 341 E 202 dossier déposé le 30/06/15 - Avis favorable sous réserve du respect des règles du PLU de la zone Ua
- DP 03320115X0016 Projet de division de terrains 3 lots dont un avec maison d'habitation au-lieu-dit "Les Faures" - section AH 45 dossier déposé le 02/07/15.
- PC 03320114X0001- (transfert de nom et modification – demande de transfert d'un PC et de modification d'une maison d'habitation sur terrain 3912 m²- lieu-dit "La Petite Lande" - section AB 220 dossier déposé le 11/07/2015

b) Instructions achevées (retour services instructeurs)

- PC 03320115X0008 – Demande d'extension d'une maison d'habitation lieu-dit "Le Bourg" - section AE 455.
→ Zones A du PLU. Dossier déposé le 10/06/2015 Arrêté de refus (avis défavorable de l'Architecte des bâtiments de France) du PC en date du 08/07/2015
- CUa 03320115X0014 – Terrain lieu-dit "La Clotte" - section AI 105,106, 107 et 215.
→ Zones A et Np du PLU
→ Dossier déposé le 19/06/15 - réponse arrêté du 08/07/2015.
- CUa 03320115X0015 - Terrain lieu-dit "La Petite lande" - section AB 220.
→ Zone Np du PLU
→ Dossier déposé le 15/07/2015 - réponse arrêté du 21/07/2015.

c) Renseignements d'urbanisme et DIA

RU + DIA du 19 juin 2015 : terrain lieu-dit "La Clotte" section AI 105,106, 107 et 215.

→ Zones A et Np du PLU - réponse le 09/07/15

Michel Duleau :

Chantier Concordia : Monsieur Duleau indique aux membres du conseil que l'équipe du chantier concordia est une joyeuse équipe avec des compétences qui ne correspondent pas tout à fait à ce qui avait été dit. Le chantier va se poursuivre et les travaux vont se faire toutefois. Il regrette que quelques citoyens se soient permis de donner des instructions aux animateurs sans que la mairie n'en soit informée.

Les membres du conseil conviennent que le chantier était cependant complexe Les travaux engagés (peinture murs école, caniveaux et escalier de courcouyac) seront toutefois achevés. Mme Fossat félicite

le travail de tous

Mme Bouyou demande la parole et précise qu'elle ne s'est jamais occupée de l'organisation et de la gestion du chantier. Par conséquent, elle n'a jamais été décisionnaire des travaux réalisés.

Romain Billot

Accessibilité des bâtiments : Monsieur Billot informe qu'il a assisté à une commission de la Communauté des Communes sur l'accessibilité handicap des bâtiments. Le plan d'aménagement des travaux d'accessibilités doit être achevé fin 2015, il y a toutefois une possibilité de dérogation de 3 ans, un calendrier prévisionnel de travaux doit être présenté lors de cette demande de dérogation qui ne concerne que les bâtiments. Tous les nouveaux aménagements routiers doivent prendre en compte le handicap.

Bâtiments : Monsieur Billot informe les membres du conseil que le mur et la cour des écoles ont été nettoyés au nettoyeur Haute pression, il remercie à cette occasion Mme Petit et Monsieur CAMUS.

Fuite d'eau : Monsieur Billot a été informé de façon officieuse d'une surconsommation d'eau liée probablement à d'une éventuelle fuite d'eau sur la commune ; Il rencontre de grosses difficultés pour contacter la Nantaise qui nous facture actuellement l'eau afin qu'ils nous confirment cette surconsommation et d'obtenir de l'aide dans la recherche de cette fuite qui peut être aussi bien en domaine privé que public. Un diagnostic de repérage de cette fuite qui se fait durant la nuit coûte environ 2500€ HT. Un avis à la population a été distribué.

Isabelle Petit : rapporte les éléments suivants :

Commission culture et communication : Prochaine réunion prévue lundi 27 juillet. Elle demande si elle doit continuer d'adresser le compte rendu des réunions aux conseillers.

Scènes d'été : Suite à une blessure de la comédienne, le spectacle du 22 juillet a dû être annulé il est difficile de trouver une autre date pour le reporter (problèmes de disponibilités personnelle, de la comédienne et de la salle).

Nadia Zekryty, Présidente du RPI arrive en fin de séance et informe les membres du conseil qu'elle a dû changer de prestataire pour la livraison des repas de la cantine scolaire.

Elle a reçue l'accord des membres du Conseil syndical pour signer un avenant avec l'ancien prestataire pour une convention avec un nouveau prestataire dans les mêmes conditions.

Elle indique également qu'elle a travaillé sur un projet de carnet de liaison qui regroupera tous les règlements et informations concernant le fonctionnement du RPI. Ce carnet sera distribué à chaque enfant du RPI et pourra servir pour communiquer avec les parents.

Huguette Fossat : rend compte de ses activités :

- **Le Plan canicule** étant activé, une visite des personnes isolées par secteur géographique a été décidée lors de la dernière commission du CCAS du 29 Juin.

A ce jour une dizaine de personnes ont été vues. Un bilan sera fait lors de la prochaine réunion pour améliorer si besoin ce service communal.

Journée CNAS à Vayres : CE des salariéEs, commune adhérente.

Mme Sophie Ricaud est déléguée des SalariéEs de la commune.

Chantier Concordia :

Préparé en amont par Isabelle Petit, le chantier « concordia » a été reçu sur la commune le 11 juillet. Le pot d'accueil préparé par la commission fête et cérémonie, commission ouverte aux citoyenNEs, a été fort sympathique. Merci à Isabelle Klimanek et Evelyne Duleau pour le coup de main et la super décoration internationale.

Le suivi du groupe a été assuré par Michel Duleau et Romain Billot pour la partie technique, moi même pour le suivi au jour le jour. Les habitants ont contribué à leur « troc », échange d'une pomme de terre contre du liquide ou du solide. Les déplacements sur Bordeaux ont été assurés par Nadia Zekryty et Romain Billot. Beaucoup d'échanges, de moments conviviaux et de plaisir avec ce groupe et les animateurs. Merci à ceux qui les ont invités, Nadia, Michel et Evelyne, Jean- Luc et sa famille, Laurence et Tito pour une soirée « Sévillane »

Les travaux avancent correctement et joliment à Courcouyac et à l'école où le mur a été repeint par leurs soins.

J'engage tous les présentEs à aller les voir et les aider si besoin.

Nous espérons que tout le monde participera à leur pot de départ le 29 Juillet et au repas sous forme d'auberge espagnole.

- Associations : Une charte « associations (municipales) » est en cours d'élaboration.

Une lettre aux présidents sera envoyée pour préparer la rentrée, demandant les statuts de l'association, le bilan financier, le provisionnel.

Un planning de l'occupation de la salle sera élaboré afin qu'il n'y ait pas de chevauchement entre associations.

Une liste de matériel propre aux associations et leur lieu de stockage est demandée afin de pouvoir satisfaire les diverses demandes.

Une réunion de tous les présidents sera programmée à la rentrée

Une convention sera passée associations- mairie.

- Associations intercommunales : La CCC ayant la compétence enfance- jeunesse, il est légitime que nos concitoyenNES puissent profiter des services intercommunaux (crèche, Loisir jeunes en Créonnais, centre socio-culturel « la cabane à projets », kaléidoscope, école de musique...)

Une information nous semble nécessaire, beaucoup ne connaissent pas l'existence de tels services.

Nous pourrions proposer une enquête pour connaître la fréquentation et les problèmes rencontrés s'il y en a.

Ces arguments permettront à nos délégués (maire et 1^{er} adjoint) de « batailler » afin que ces services soient rendus accessibles à touTEs.

Jean Paul Landa : souhaite intervenir concernant la désignation des conseillers communautaires. Il rappelle que la solution peut être trouvée en allant au tribunal administratif. Actuellement, il y a 3 conseillers communautaires, seuls 2 peuvent siéger. Il informe les membres du conseil qu'il peut récupérer son poste en déposant un recours au tribunal administratif.

Madame Le Maire déclare la séance close à 21 heures 15 minutes et précise que le prochain conseil municipal sera le dernier jeudi de septembre soit le 24 à 19 heures 30.

DUTHIL Franck (pouvoir Monsieur LANDA)	LANDA Jean-Paul	GODFROY Roger	RAMBAUD Alexis (absent)	DULEAU Jean-Michel
BILLOT Romain	BOUYOU Laure	BOUYSSOU Francis	PETIT Patrick	PETIT Isabelle
PION Jean-Luc	VIGNAUD Camille (pouvoir Monsieur DULEAU)	ZEKRYTY Nadia (pouvoir Monsieur BILLOT)	FOSSAT Huguette	AUBIN Nathalie